

Extrait du registre des délibérations de la commune SAINT-PAUL - FLAUGNAC  
N° :2026\_41

Conseillers en exercice :	19	
Présents :	17	<b>L'an deux mille vingt-six</b>
Procurations :	1	Le 23 avril 2026 à 21h00
Votants :	18	Le Conseil Municipal de la commune de <b>SAINT-PAUL - FLAUGNAC</b>
Pour :	18	dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Maison Citoyenne de
Contre :	0	Flaugnac, sous la présidence de Michel RESSEGUIE, Maire.
Abstentions :	0	

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17/04/2026

**Présents** : CARLES Éric, COLOMBIER Jérémy, DELFAU Jérôme, DE SOUSA Stéphanie, FAISANT Michelle, GARRIGUES Jean-Michel, GIBERT Pascal, GIRMA Alain, LERAY Céline, MOULENE Vanessa, RESSEGUIE Michel, RESSEGUIE Sophie, RINGOOT Marie-Claude, ROBERTIES Sébastien, SOUPA Véronique, TAMAGNONE Serge, VERHILLE Anne.

**Représenté(s)** : LALLEMENT Peggy par FAISANT Michelle

**Absents excusés** : ALBOUYS Jean-Christophe

**A été désignée secrétaire** : COLOMBIER Jérémy

**Objet : Affectation du résultat d'exploitation, Budget Principal, Exercice 2025**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le Compte Financier Unique du budget principal de la commune SAINT-PAUL – FLAUGNAC de l'exercice 2025,

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

Considérant les éléments suivants :

**MONTANTS EN EUROS**

**Pour mémoire**

- |  |             |
|--|-------------|
| • Résultat de fonctionnement antérieur reporté | 638 239,70  |
| • Résultat d'investissement antérieur reporté  | - 24 062,06 |

**Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2025**

- |   |             |
|---|-------------|
| • Résultat de l'exercice (2)              | - 55 697,99 |
| • Résultat d'investissement antérieur (1) | - 24 062,06 |

**SOLDE D'EXECUTION CUMULE (à reporter) ((1) + (2) = (3))** - 79 760,05

**Restes à réaliser au 31 décembre 2025**

- |                             |            |
|-----------------------------|------------|
| • Dépenses d'investissement | 178 321,09 |
| • Recettes d'investissement | 136 079,00 |

**SOLDE DES RESTES A REALISER (Recettes - Dépenses) (4)** - 42 242,09

**Besoin de financement de la section d'investissement**

- |   |             |
|---|-------------|
| • Rappel du solde d'exécution cumulé (3)    | - 79 760,05 |
| • Rappel du solde des restes à réaliser (4) | - 42 242,09 |

**BESOIN DE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT (3+4)** - 122 002,14

Date de transmission de l'acte: 24/04/2026

Date de reception de l'AR: 24/04/2026

046-200060002-DE\_2026\_041-DE

A G E D I

**Résultat de fonctionnement à affecter**

• Résultat de l'exercice (R de fonctionnement – D de fonctionnement) (5)	131 290,65
+ Résultat de fonctionnement antérieur (6)	638 239,70
= RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (5) + (6)	769 530,35
<b>TOTAL A AFFECTER (5+6)</b>	<b>769 530,35</b>

**Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit**

➤ 1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (Crédit du Compte 1068 sur BP Recettes investissement)	122 002,14
➤ 2° Affectation complémentaires en réserves (Crédit du Compte 1068 sur BP Recettes investissement)	0,00
➤ 3° Restes excédents de fonctionnement (à reporter au BP ligne 002)	647 528,21

Reçue en préfecture le :  
Publiée par affichage le :

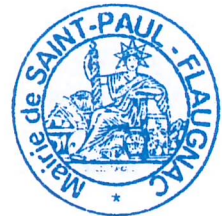
Fait et délibéré le 23 avril 2026  
Pour Copie conforme,

Le Secrétaire de Séance

Le Maire,

Jérémy COLOMBIER

Michel RESSEGUIE



Date de transmission de l'acte: 24/04/2026  
Date de réception de l'AR: 24/04/2026  
046-200060002-DE\_2026\_041-DE

Extrait du registre des délibérations de la commune SAINT-PAUL - FLAUGNAC  
N° :2026\_42

Conseillers en exercice : 19  
Présents : 17 **L'an deux mille vingt-six**  
Procurations : 1 Le 23 avril 2026 à 21h00  
Votants : 18 Le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-PAUL - FLAUGNAC**  
Pour : 18 dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Maison Citoyenne de  
Contre : 0 Flaugnac, sous la présidence de Michel RESSEGUIE, Maire.  
Abstentions : 0

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17/04/2026

**Présents** : CARLES Éric, COLOMBIER Jérémy, DELFAU Jérôme, DE SOUSA Stéphanie, FAISANT Michelle, GARRIGUES Jean-Michel, GIBERT Pascal, GIRMA Alain, LERAY Céline, MOULENE Vanessa, RESSEGUIE Michel, RESSEGUIE Sophie, RINGOOT Marie-Claude, ROBERTIES Sébastien, SOUPA Véronique, TAMAGNONE Serge, VERHILLE Anne.

**Représenté(s)** : LALLEMENT Peggy par FAISANT Michelle

**Absents excusés** : ALBOUYS Jean-Christophe

**A été désignée secrétaire** : COLOMBIER Jérémy

**Objet : Affectation du résultat d'exploitation, Budget Annexe "Panneaux Photovoltaïques", Exercice 2025**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le Compte Financier Unique du budget annexe "Panneaux Photovoltaïques" de la commune SAINT-PAUL – FLAUGNAC de l'exercice 2025,

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

Considérant les éléments suivants :

MONTANTS EN EUROS

**Pour mémoire**

- |  |          |
|--|----------|
| • Résultat de fonctionnement antérieur reporté | 4 335,24 |
| • Résultat d'investissement antérieur reporté  | - 315,23 |

**Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2025**

- |   |          |
|---|----------|
| • Résultat de l'exercice (2)              | - 26,38  |
| • Résultat d'investissement antérieur (1) | - 315,23 |

**SOLDE D'EXECUTION CUMULE (à reporter) ((1) + (2) = (3))** - 341,61

**Restes à réaliser au 31 décembre 2025**

- |                             |      |
|-----------------------------|------|
| • Dépenses d'investissement | 0,00 |
| • Recettes d'investissement | 0,00 |

**SOLDE DES RESTES A REALISER (Recettes - Dépenses) (4)** 0,00

**Besoin de financement de la section d'investissement**

- |   |          |
|---|----------|
| • Rappel du solde d'exécution cumulé (3)    | - 341,61 |
| • Rappel du solde des restes à réaliser (4) | 0,00     |

**BESOIN DE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT (3+4)** 341,61

Date de transmission de l'acte: 24/04/2026

Date de reception de l'AR: 24/04/2026

046-200060002-DE\_2026\_042-DE

A G E D I

**Résultat de fonctionnement à affecter**

• Résultat de l'exercice (R de fonctionnement – D de fonctionnement) (5)	- 2 975,15
+ Résultat de fonctionnement antérieur (6)	4 335,24
= RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (5) + (6)	1 360,09
<b>TOTAL A AFFECTER (5+6)</b>	<b>1 360,09</b>

**Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit**

➤ 1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (Crédit du Compte 1068 sur BP Recettes investissement)	341,61
➤ 2° Affectation complémentaires en réserves (Crédit du Compte 1068 sur BP Recettes investissement)	0,00
➤ 3° Restes excédents de fonctionnement (à reporter au BP ligne 002)	1 018,48

Reçue en préfecture le :  
Publiée par affichage le :

Fait et délibéré le 23 avril 2026  
Pour Copie conforme,

Le Secrétaire de Séance

Le Maire,

Jérémy COLOMBIER

Michel RESSEGUIE



Date de transmission de l'acte: 24/04/2026  
Date de réception de l'AR: 24/04/2026  
046-200060002-DE\_2026\_042-DE

Extrait du registre des délibérations de la commune SAINT-PAUL - FLAUGNAC  
N° :2026\_43

Conseillers en exercice : 19  
Présents : 17 **L'an deux mille vingt-six**  
Procurations : 1 Le 23 avril 2026 à 21h00  
Votants : 18 Le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-PAUL - FLAUGNAC**  
Pour : 18 dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Maison Citoyenne de  
Contre : 0 Flaugnac, sous la présidence de Michel RESSEGUIE, Maire.  
Abstentions : 0

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17/04/2026

**Présents** : CARLES Éric, COLOMBIER Jérémy, DELFAU Jérôme, DE SOUSA Stéphanie, FAISANT Michelle, GARRIGUES Jean-Michel, GIBERT Pascal, GIRMA Alain, LERAY Céline, MOULENE Vanessa, RESSEGUIE Michel, RESSEGUIE Sophie, RINGOOT Marie-Claude, ROBERTIES Sébastien, SOUPA Véronique, TAMAGNONE Serge, VERHILLE Anne.

**Représenté(s)** : LALLEMENT Peggy par FAISANT Michelle

**Absents excusés** : ALBOUYS Jean-Christophe

**A été désignée secrétaire** : COLOMBIER Jérémy

### **Objet : Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'exercice 2026**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération N° 2025\_14 du 10 avril 2025, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 26,85 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 45,39 %
- Taxe d'habilitation Résidences Secondaires (TH) : 7,14 %

L'article 116 de la loi de finances pour 2026, renforce la possibilité de majoration sans lien du taux de THRS crée en loi de finances pour 2024 en doublant le niveau de majoration sans lien autorise.

**Le I de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts est ainsi modifié :**

**« 4. Pour les communes, lorsque le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ainsi déterminé est inférieur au taux moyen constaté pour cette taxe l'année précédente dans l'ensemble des communes du département du LOT, constatée l'année précédente au niveau national, il peut faire l'objet d'une majoration dans cette limite, sans que l'augmentation du taux soit supérieure à 10 % de cette moyenne. »**

\* Le taux moyen pondéré (TMP) de TH du département du LOT en 2025 est de **9,99 %**

\* La Majoration spéciale maximale : 10 % de ce taux moyen pondéré soit **0,999 arrondi à 1 point.**

\* Le TMP **9,99 %**, ce taux devient le taux maximum de TH à ne pas dépasser si la commune respecte les conditions énoncées par l'article ci-dessus et utilise cette majoration spéciale.

Il est proposé, suite à ces informations, de modifier les taux d'imposition en 2026 par rapport à 2025 dans le respect des règles de liens entre les taux en vigueur, et d'utiliser la majoration spéciale de TH à hauteur de : **1 point.**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

### **DECIDE**

➤ **De modifier** les taux de fiscalité de l'exercice 2026 comme suit :

Taxe foncière propriété bâtie (TFPB)	26,85 %
Taxe foncière propriété non bâtie (TFPNB)	45,39 %
Taxe d'habilitation Résidences Secondaires (TH)	8,14 %

Le Secrétaire de Séance,

Jérémy COLOMBIER

Fait et délibéré le 23 avril 2026

Pour Copie conforme,

Le Maire,

Michel RESSEGUIE



Date de transmission de l'acte: 24/04/2026

Date de réception de l'AR: 24/04/2026

046-200060002-DE\_2026\_043-DE

Extrait du registre des délibérations de la commune SAINT-PAUL - FLAUGNAC  
N° :2026\_44

Conseillers en exercice :	19	
Présents :	17	<b>L'an deux mille vingt-six</b>
Procurations :	1	Le 23 avril 2026 à 21h00
Votants :	18	Le Conseil Municipal de la commune de <b>SAINT-PAUL - FLAUGNAC</b>
Pour :	18	dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Maison Citoyenne de
Contre :	0	Flaugnac, sous la présidence de Michel RESSEGUIE, Maire.
Abstentions :	0	

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17/04/2026

**Présents** : CARLES Éric, COLOMBIER Jérémy, DELFAU Jérôme, DE SOUSA Stéphanie, FAISANT Michelle, GARRIGUES Jean-Michel, GIBERT Pascal, GIRMA Alain, LERAY Céline, MOULENE Vanessa, RESSEGUIE Michel, RESSEGUIE Sophie, RINGOOT Marie-Claude, ROBERTIES Sébastien, SOUPA Véronique, TAMAGNONE Serge, VERHILLE Anne.

**Représenté(s)** : LALLEMENT Peggy par FAISANT Michelle

**Absents excusés** : ALBOUYS Jean-Christophe

**A été désignée secrétaire** : COLOMBIER Jérémy

### **Objet : Vote du Budget Principal, Exercice 2026**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2026 du Budget Principal

- Chapitre par chapitre pour la section de fonctionnement,
- Opération par opération pour la section d'investissement.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

### **DECIDE**

**D'approuver le Budget Primitif 2026 du Budget Principal pour les montants de section suivants :**

➤ **Section de fonctionnement**

Équilibrée en recettes et en dépenses à hauteur de : **1 339 488,21 €**

➤ **Section d'investissement**

Équilibrée en recettes et en dépenses à hauteur de : **483 331,14 €**

Fait et délibéré le 23 avril 2026,  
Pour Copie conforme,

Le Secrétaire de Séance,

Le Maire,

Jérémy COLOMBIER

Michel RESSEGUIE



Date de transmission de l'acte: 24/04/2026

Date de réception de l'AR: 24/04/2026

046-200060002-DE\_2026\_044-DE

Extrait du registre des délibérations de la commune SAINT-PAUL - FLAUGNAC  
N° :2026\_45

Conseillers en exercice :	19	
Présents :	17	L'an deux mille vingt-six
Procurations :	1	Le 23 avril 2026 à 21h00
Votants :	18	Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PAUL - FLAUGNAC
Pour :	18	dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Maison Citoyenne de
Contre :	0	Flaugnac, sous la présidence de Michel RESSEGUIE, Maire.
Abstentions :	0	

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17/04/2026

**Présents** : CARLES Éric, COLOMBIER Jérémy, DELFAU Jérôme, DE SOUSA Stéphanie, FAISANT Michelle, GARRIGUES Jean-Michel, GIBERT Pascal, GIRMA Alain, LERAY Céline, MOULENE Vanessa, RESSEGUIE Michel, RESSEGUIE Sophie, RINGOOT Marie-Claude, ROBERTIES Sébastien, SOUPA Véronique, TAMAGNONE Serge, VERHILLE Anne.

**Représenté(s)** : LALLEMENT Peggy par FAISANT Michelle

**Absents excusés** : ALBOUYS Jean-Christophe

**A été désignée secrétaire** : COLOMBIER Jérémy

### Objet : Vote du Budget Annexe, Exercice 2026

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2026 du Budget Annexe

- Chapitre par chapitre pour la section de fonctionnement,
- Opération par opération pour la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

### DECIDE

D'approuver le Budget Primitif 2026 du Budget Annexe pour les montants de section suivants :

➤ Section de fonctionnement

Equilibrée en recettes et en dépenses à hauteur de : **3 798,48 €**

➤ Section d'investissement

Equilibrée en recettes et en dépenses à hauteur de : **2 739,61 €**

Fait et délibéré le 23 avril 2026,  
Pour Copie conforme,

Le Secrétaire de Séance,

Jérémy COLOMBIER

Le Maire,

Michel RESSEGUIE



Date de transmission de l'acte: 24/04/2026

Date de réception de l'AR: 24/04/2026

046-200060002-DE\_2026\_045-DE

Extrait du registre des délibérations de la commune SAINT-PAUL - FLAUGNAC  
N° :2026\_46

Conseillers en exercice :	19	
Présents :	17	<b>L'an deux mille vingt-six</b>
Procurations :	1	Le 23 avril 2026 à 21h00
Votants :	18	Le Conseil Municipal de la commune de <b>SAINT-PAUL - FLAUGNAC</b>
Pour :	18	dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Maison Citoyenne de
Contre :	0	Flaugnac, sous la présidence de Michel RESSEGUIE, Maire.
Abstentions :	0	

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17/04/2026

**Présents** : CARLES Éric, COLOMBIER Jérémy, DELFAU Jérôme, DE SOUSA Stéphanie, FAISANT Michelle, GARRIGUES Jean-Michel, GIBERT Pascal, GIRMA Alain, LERAY Céline, MOULENE Vanessa, RESSEGUIE Michel, RESSEGUIE Sophie, RINGOOT Marie-Claude, ROBERTIES Sébastien, SOUPA Véronique, TAMAGNONE Serge, VERHILLE Anne.

**Représenté(s)** : LALLEMENT Peggy par FAISANT Michelle

**Absents excusés** : ALBOUYS Jean-Christophe,

**A été désignée secrétaire** : COLOMBIER Jérémy

### **Objet : Tableau des Effectifs 2026**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu le protocole des Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations et ses implications sur les différents cadres d'emplois de la Fonction publique Territoriale, et plus particulièrement sur les agents appartenant à la catégorie C,

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité à ce jour, afin de prendre en compte les modifications réglementaires imposées par la nouvelle architecture des cadres d'emplois de la Fonction publique territoriale et notamment les nouvelles dénominations,

Monsieur le Maire donne connaissance du tableau des effectifs tel qu'il ressort à ce jour selon les décisions antérieurement prises en matière de création de postes. Il propose d'arrêter le tableau des effectifs de la Commune Saint-Paul - Flaugnac selon cette liste.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

### **DECIDE**

➤ **D'arrêter** le tableau des effectifs de la Commune Saint-Paul – Flaugnac comme ci-après :

Date de transmission de l'acte: 24/04/2026

Date de reception de l'AR: 24/04/2026

046-200060002-DE\_2026\_046-DE

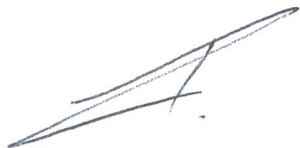
A G E D I

FILIERE ADMINISTRATIVE				
Grade ou emploi	Catégorie	Statut	Nombre	Durée Hebdo en Centième
Rédacteur Principal	B	Titulaire	1	30,00 h
Adjoint Administratif Territorial Principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	Titulaire	1	30,00 h
Adjoint Administratif Territorial 2 <sup>ème</sup> classe	C	Non titulaire	1	17,50 h
Adjoint Administratif Territorial	C	Non titulaire	1	14,50 h
FILIERE TECHNIQUE				
Adjoint Technique Territorial Principal 2 <sup>ème</sup> Classe	C	Titulaire	1	35,00 h
Adjoint Technique Territorial	C	Non titulaire	1	21,06 h
Adjoint Technique Territorial	C	Non titulaire	1	14,18 h
Adjoint Technique Territorial	C	Non titulaire	1	3,25 h
FILIERE ANIMATION				
Adjoint d'Animation Territorial	C	Titulaire	1	13,00 h
Adjoint d'Animation Territorial Principal 2 <sup>ème</sup> Classe	C	Non titulaire	1	22,00 h
Adjoint d'Animation Territorial	C	Non titulaire	1	13,72 h
Adjoint d'Animation Territorial	C	Non titulaire	1	18,90 h
Adjoint d'Animation Territorial	C	Non titulaire	1	6,30 h
Adjoint d'Animation Territorial	C	Non titulaire	1	4,73 h
FILIERE SOCIALE				
ATSEM Principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	Non Titulaire	1	25,17 h

Fait et délibéré le 23 avril 2026,  
Pour Copie conforme,

Le Secrétaire de Séance,

Jérémy COLOMBIER



Le Maire,

Michel RESSEGUIE




Date de transmission de l'acte: 24/04/2026

Date de réception de l'AR: 24/04/2026

046-200060002-DE\_2026\_046-DE

« La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Extrait du registre des délibérations de la commune SAINT-PAUL - FLAUGNAC  
N° :2026\_47

Conseillers en exercice : 19  
Présents : 17 **L'an deux mille vingt-six**  
Procurations : 1 Le 23 avril 2026 à 21h00  
Votants : 18 Le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-PAUL - FLAUGNAC**  
Pour : 17 dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Maison Citoyenne de  
Contre : 1 Flaugnac, sous la présidence de Michel RESSEGUIE, Maire.  
Abstentions : 0

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17/04/2026

**Présents** : CARLES Éric, COLOMBIER Jérémy, DELFAU Jérôme, DE SOUSA Stéphanie, FAISANT Michelle, GARRIGUES Jean-Michel, GIBERT Pascal, GIRMA Alain, LERAY Céline, MOULENE Vanessa, RESSEGUIE Michel, RESSEGUIE Sophie, RINGOOT Marie-Claude, ROBERTIES Sébastien, SOUPA Véronique, TAMAGNONE Serge, VERHILLE Anne.

**Représenté(s)** : LALLEMENT Peggy par FAISANT Michelle

**Absents excusés** : ALBOUYS Jean-Christophe

**A été désignée secrétaire** : COLOMBIER Jérémy

### **Objet : Acquisition Parcelle Cadastree A 754 au lieu-dit "Le Faillal"**

Vu le code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières, et notamment ses articles L.2122-21, L.2241-1 et L.1311-10,

**Considérant** la nécessité d'acquérir la parcelle A 754 au lieu-dit Le Faillal, sur la propriété des Consorts DEMONTROND à la suite d'une opération de bornage et de reconnaissance de limites,

**Considérant** la proposition de la commune d'acquérir cette parcelle de 72 m<sup>2</sup> au prix de 3 000 € (trois mille euros),

**Considérant** l'arrêté du 5 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 17 décembre 2001 relatif aux opérations immobilières des collectivités et organismes publics fixant le seuil de consultation obligatoire du service des Domaines à 180 000 € pour les acquisitions,

**Considérant** que la valeur de la parcelle est inférieure à 180 000 €, il n'est pas nécessaire de solliciter France Domaine,

**Considérant** qu'il y a lieu de créer un passage entre différentes parcelles afin que les propriétaires puissent accéder à leur bien.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

### **DECIDE**

- ✓ **D'acquérir** la parcelle A 754 de 72 m<sup>2</sup> au prix de **3 000 € (trois mille euros)**, hors frais notariés,
- ✓ **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition de cette parcelle A 754 au lieu-dit Le Faillal et à procéder à cette acquisition par acte notarié ;
- ✓ **De charger** Monsieur le Maire de la conservation de l'acte notarié d'acquisition.

Fait et délibéré le 23 avril 2026,  
Pour Copie conforme,

Le Secrétaire de Séance,

Le Maire,

Jérémy COLOMBIER

Michel RESSEGUIE



Date de transmission de l'acte: 24/04/2026

Date de réception de l'AR: 24/04/2026

046-200060002-DE\_2026\_047-DE

Extrait du registre des délibérations de la commune SAINT-PAUL - FLAUGNAC  
N° :2026\_48

Conseillers en exercice : 19  
Présents : 17 L'an deux mille vingt-six  
Procurations : 1 Le 23 avril 2026 à 21h00  
Votants : 18 Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PAUL - FLAUGNAC  
Pour : 18 dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Maison Citoyenne de  
Contre : 0 Flaugnac, sous la présidence de Michel RESSEGUIE, Maire.  
Abstentions : 0

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17/04/2026

**Présents** : CARLES Éric, COLOMBIER Jérémy, DELFAU Jérôme, DE SOUSA Stéphanie, FAISANT Michelle, GARRIGUES Jean-Michel, GIBERT Pascal, GIRMA Alain, LERAY Céline, MOULENE Vanessa, RESSEGUIE Michel, RESSEGUIE Sophie, RINGOOT Marie-Claude, ROBERTIES Sébastien, SOUPA Véronique, TAMAGNONE Serge, VERHILLE Anne.

**Représenté(s)** : LALLEMENT Peggy par FAISANT Michelle

**Absents excusés** : ALBOUYS Jean-Christophe

**A été désignée secrétaire** : COLOMBIER Jérémy

**Objet : Commission communale des impôts directs (CCID). Délibération fixant la liste des noms en vue de la nomination des membres**

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La nomination des commissaires par le Directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le 20 mai 2026.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

- De dresser une liste de 24 noms (12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants) comme suit :

Commissaires Titulaires	Commissaires Suppléants
M. BALITRAND Pierre	M. ALBOUYS Jean-Marc
M. CARLES Eric	Mme ARMAND Régine
M. GIBERT Pascal	M. BOUZERAND Pierre
M. CORRECH Christian	Mme SOUPA Véronique
M. MIQUEL Julien	M. GIRMA Michel
M. AUVE Eric	M. LALLEMENT Peggy
M. RESSEQUIER Olivier	Mme MARTEL Brigitte
M. RINGOOT Frédéric	M. MIQUEL Gilles
M. PERIE Jacques	M. REGEASSE Dominique
M. SIREJOL Emilien	M. ROUX Philippe
M. MIQUEL Eric	M. SAYSSET André
M. TREZIERES Alexandre	M. TREZIERES François

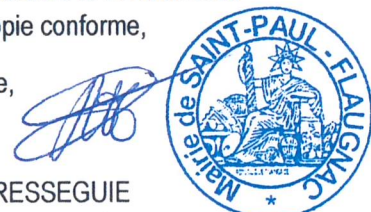
Fait et délibéré le 23 avril 2026

Pour Copie conforme,

Le Maire,

Michel RESSEGUIE

Le Secrétaire de Séance



Date de transmission de l'acte: 24/04/2026

Date de réception de l'AR: 24/04/2026 Jérémy COLOMBIER

046-200060002-DE\_2026\_048-DE

Extrait du registre des délibérations de la commune SAINT-PAUL - FLAUGNAC  
N° :2026\_49

Conseillers en exercice : 19  
Présents : 17 **L'an deux mille vingt-six**  
Procurations : 1 Le 23 avril 2026 à 21h00  
Votants : 18 Le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-PAUL - FLAUGNAC**  
Pour : 18 dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Maison Citoyenne de  
Contre : 0 Flaugnac, sous la présidence de Michel RESSEGUIE, Maire.  
Abstentions : 0

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17/04/2026

**Présents** : CARLES Éric, COLOMBIER Jérémy, DELFAU Jérôme, DE SOUSA Stéphanie, FAISANT Michelle, GARRIGUES Jean-Michel, GIBERT Pascal, GIRMA Alain, LERAY Céline, MOULENE Vanessa, RESSEGUIE Michel, RESSEGUIE Sophie, RINGOOT Marie-Claude, ROBERTIES Sébastien, SOUPA Véronique, TAMAGNONE Serge, VERHILLE Anne.

**Représenté(s)** : LALLEMENT Peggy par FAISANT Michelle

**Absents excusés** : ALBOUYS Jean-Christophe

**A été désignée secrétaire** : COLOMBIER Jérémy

### **Objet : Suppression de la régie de recettes**

**Vu** le code général des collectivités territoriales en ses articles R 1617-1 à 18 ;

**Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**Vu** le décret n° 2005-1601 du 19 décembre 2005 relatif aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, modifiant le code général des collectivités territoriales et complétant le code de la santé publique et le code de l'action sociale et des familles ;

**Vu** le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptes publics ;

**Vu** l'instruction ministérielle codificatrice n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux règles d'organisation, de fonctionnement et de contrôle des régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 3 septembre 2001 relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents ;

**Vu** l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et des établissements publics locaux ;

**Vu** la délibération du 4 mai 2017 autorisant la création de la régie de recettes pour l'encaissement du produit de la salle des fêtes ;

**Vu** l'avis favorable du comptable public assignataire ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

### **DECIDE**

- ✓ **De supprimer** la régie de recettes pour l'encaissement du produit de la salle des fêtes ainsi que les fonctions du régisseur et de son suppléant à compter du **4 mai 2026**.
- ✓ **De charger** Monsieur le Maire et le comptable public de l'exécution de cet acte.

Fait et délibéré le 23 avril 2026,

Pour Copie conforme,

Le Maire,

Michel RESSEGUIE

Le Secrétaire de Séance,

Jérémy COLOMBIER



Date de transmission de l'acte: 24/04/2026

Date de réception de l'AR: 24/04/2026

046-200060002-DE\_2026\_049-DE